

La minute de silence

Découvrez l'origine du rituel de la « minute de silence »



Lors d'un hommage national, une « minute de silence » est décrétée par les autorités et respectée par des rassemblements de personnes. Que signifie cette tradition et d'où vient-elle ?

La minute de silence se comprend au sens littéral : il s'agit, en effet, de s'abstenir de parler et de rester immobile durant soixante secondes. Pour Patrick Boucheron, historien français, elle est pensée comme un rituel laïc. Garder le silence à plusieurs est une forme de prière non-religieuse, compatible avec l'ensemble des religions. Petit à petit, l'usage de la minute de silence s'est étendu, jusqu'à s'imposer de nos jours comme l'un des symboles principaux de recueillement. Elle permet d'abolir les barrières des langues et d'exprimer l'idée que les mots ne sont jamais à la hauteur des sacrifices ou des disparitions.

11 novembre 1922 : la toute première « minute de silence » française

En France, jusqu'en 1922, l'hommage aux Morts pour la France est marqué par le son des cloches et du canon. Officiellement, la première minute de silence française est observée le 11 novembre 1922, à Paris, devant l'Arc de Triomphe. Raymond Poincaré, alors président du Conseil, en serait à l'origine, prenant l'idée au Royaume-Uni, où le roi Georges V avait instauré deux minutes de silence.

A qui doit-on sa paternité ?

Il semble que ce rituel soit né au Royaume-Uni, à l'occasion du premier anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale. Dans une lettre au journal London *Evening News* en mai 1919, un journaliste australien et ancien combattant de l'armée britannique, Edward George Poney, s'indigne du caractère bruyant des commémorations et propose une période de 5 minutes de silence pour rendre hommage aux morts de la Grande Guerre. L'homme d'État sud-africain Sir James Percy Fitzpatrick approuve cette idée, qui abolit les barrières de la langue et permet à plusieurs nations de se recueillir en même temps, mais suggère à George V de raccourcir la durée à deux minutes : une pour les morts, la seconde pour les survivants. Le roi instaure ce temps de silence officiellement le 7 novembre 1919 pour le « jour du souvenir ». Depuis, deux minutes de silence sont ainsi observées le 11e jour du 11e mois de chaque année, à 11h, dans tout le Royaume-Uni.

Une explication alternative

Pour certains cependant, la paternité de la minute de silence doit être attribuée à des sénateurs portugais. En février 1912, ces derniers auraient été les premiers à la mémoire de quelqu'un en silence, celle du Brésilien José Maria Da Silva Paranhos, fervent défenseur de l'instauration de la république au Portugal.